

Colloque

La Transparence des flux financiers

Jeudi 9 octobre 2014
de 9h à 17h, amphi. Volney

Faculté de droit, d'économie et de gestion
13 allée François Mitterrand – 49 036 Angers
Université d'Angers | Campus Saint - Serge

Un partenariat entre :

8h30 **Accueil**

9h15 **Allocutions d'ouverture**

Michèle FAVREAU, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers

Hervé RIHAL, Professeur de droit, Directeur du Laboratoire de recherche juridique et politique Centre Jean Bodin

Serge BLONDEL, Professeur d'économie, Directeur du GRANEM
Groupe de Recherche ANgevin en Economie et Management

I - LA TRANSPARENCE DES FLUX FINANCIERS AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DES RESSOURCES FISCALES DES ÉTATS

9h30 **Propos introductifs**

Chantal CUTAJAR, Maître de conférences de droit privé et sciences criminelles, HDR, Directeur du G.R.A.S.C.O, Expert auprès de la Commission européenne

1 - La transparence des flux financiers et les travaux de l'OCDE

Le plan d'action de l'OCDE (notamment son Forum sur la transparence et l'échange de renseignements et le projet BEPS), la lutte contre l'érosion de la base imposable et le transfert de bénéfice (problématique des prix de transfert). L'objectif est une juste répartition de la valeur économique créée.

9h45 **Table ronde ~ modérateur**

Isabelle GODARD, Directrice du pôle fiscal de la Direction départementale des finances publiques de Maine et Loire

- **Gilles BERTEAU**, Secrétaire général du Centre de rencontres et d'études des dirigeants d'administrations fiscales
- **Olivier SIVIEUDE**, Chef du Service du contrôle fiscal à Bercy, DGFIP

Échange avec l'auditoire

2 - La transparence des flux financiers et les travaux de la commission européenne

Les travaux de l'OCDE rejoignent ceux de la Commission européenne présentés fin 2012 dans le cadre du plan d'action de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, qui comporte notamment une recommandation relative à la planification fiscale agressive, qui est définie par la Commission européenne comme « tirer parti d'un système fiscal ou des incohérences entre deux ou plusieurs systèmes fiscaux afin de réduire l'impôt à payer ». L'espace de coopération renforcée que constitue l'Union européenne ouvre le champ à la collaboration entre les différents services fiscaux des Etats membres, et à différentes actions également au renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux.

10h45 Table ronde ~ modérateur

Catherine PIGNON, Procureure générale près la Cour d'Appel d'Angers

- **Yves BOT**, Premier avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne
- **Thierry CRETIN**, Directeur, Commission européenne,
Direction générale Justice Affaires internes
L'état des normes et des actions européennes
- **Chantal CUTAJAR**, Maître de conférences HDR de droit privé et sciences
criminelles, Université Robert Schumann de Strasbourg
La transparence financière et la lutte anti blanchiment
Échange avec l'auditoire

12h Déjeuner libre

**II - LA TRANSPARENCE DES FLUX FINANCIERS :
LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES SOUS SURVEILLANCE**

14h Propos introductifs

Thierry LAMBERT, Professeur de droit public, Université d'Aix Marseille,
Président de l'Institut international des sciences fiscales

1 - La surveillance des flux financiers

Tracfin, l'autorité des marchés financiers, et l'autorité judiciaire interviennent et coopèrent dans la lutte contre les circuits financiers suspects. Leurs rôles s'exercent de la détection au traitement administratif et judiciaire, et à leur sanction. Les professionnels du chiffre contribuent également à la mise en œuvre de ces missions.

14h15 Table ronde ~ modérateur

Thierry LAMBERT, Professeur de droit public, Université d'Aix Marseille,
Président de l'Institut international des sciences fiscales

- **Jean-Baptiste CARPENTIER**, Directeur de TRACFIN
La surveillance des flux financiers
- **Hervé ROBERT**, Magistrat instructeur, Pôle interrégional de lutte contre
la criminalité organisée, Tribunal de grande instance de Paris
*Le traitement judiciaire réservé aux signalements des flux
financiers suspects*
- **Lionel ESCAFFRE**, Professeur des Universités en sciences de gestion
à l'Université d'Angers, Commissaire aux Comptes, Directeur de la chaire
Règles et Marchés, GRANEM
Le rôle d'alerte des professionnels du chiffre : où en est-on ?
Échange avec l'auditoire

2 - Les entreprises face à la transparence des flux financiers

Au service de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et de la transparence des flux financiers, l'administration renforce ses pouvoirs de recherche d'informations, d'investigation et de contrôle. En témoignent, par exemple, les récentes dispositions de la loi du 6 décembre 2013 (ex. : Le renforcement de l'obligation documentaire systématique en matière de prix de transfert; L'extension du droit d'examen des relevés de comptes étrangers sans entamer un contrôle externe aux relevés transmis spontanément par des tiers; la possibilité pour l'administration fiscale d'utiliser des documents quelle qu'en soit l'origine; la prorogation du délai de reprise en cas d'assistance administrative internationale). L'ensemble de ces mesures redessine les contours de la relation administration fiscale/contribuables et se traduit, pour ces derniers, par de nouvelles contraintes. En réponse aux critiques qui s'élèvent face à la pénalisation du droit fiscal, à l'alourdissement des obligations incombant aux entreprises, et au durcissement des sanctions, l'administration propose un nouveau cadre relationnel aux entreprises citoyennes, un cadre coopératif (ex. : Le plan contrôle citoyen avec les entreprises ; Le protocole de coopération en vue de la revue contradictoire de la situation fiscale de l'entreprise). Toutes ces mesures ne concourent-elles pas à un même objectif, renforcer les pouvoirs de l'administration ?

15h45 Table ronde ~ modérateur

Sophie LAMBERT-WIBER, Maître de conférences de droit privé,
Université d'Angers Centre Jean Bodin

- **Thierry LAMBERT**, Professeur de droit à l'Université Aix-Marseille,
Président de l'Institut international des sciences fiscales
Les entreprises et les prix de transfert : le soupçon de fraude
- **Didier LECOMTE**, Avocat, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Val d'Oise,
Maître de conférences associé à l'Université de Cergy-Pontoise, HDR
Relations administration/contribuable : nouvelle donne ?
- **Bastien LLORCA**, Sous-directeur du contrôle fiscal à la DGFiP
Sur le plan contrôle citoyen
Échange avec l'auditoire

17h Fin des travaux

PLAN D'ACCÈS

Tramway ligne A, Direction Avrillé Ardenne

Arrêt : Saint-Serge Université

à 8 minutes de la gare

Lignes de bus : 3 | 7 | 9



INSCRIPTIONS EN LIGNE : www.univ-angers/droit (rubrique « Actualités »)

RENSEIGNEMENTS : **Pierre SECOUÉ**

secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr

Tél. : 02 41 96 21 45 / 17

Service recherche – Faculté de droit, d'économie et gestion, Université d'Angers

13, allée François Mitterrand - BP 13633

49036 ANGERS cedex 01